

Type de contrat	Durée légale du contrat
Contrat de professionnalisation (si CDD)	-Durée de 6 à 12 mois, 24 mois si le diplôme le nécessite https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037386541 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028698345 -Durée étendue à 36 mois dans certains cas (exemple : demandeur d'emploi de plus de 26 ans , inscrit à Pôle Emploi depuis plus d'1 an et autres cas listés dans l'article ci-dessous) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031087275
Contrat d'apprentissage (si CDD)	-Durée comprise entre 6 mois et 3 ans maximum (on ne peut dépasser 3 ans , même d'1 journée) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038951821 -Le contrat d'apprentissage peut débuter 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après
Remarques	-Contrat pro et contrat d'apprentissage peuvent être des CDI mais la plupart du temps, les employeurs signent des CDD -L'objet des contrats en alternance est l'obtention du diplôme donc les soutenances doivent être obligatoirement incluses dans les contrats ; le contrat doit aller, dans l'idéal, jusqu'à la date de jury. Il est conseillé de mettre un délai de 15 jours maximum (1 semaine dans l'idéal) entre soutenance et jury-voir item calendrier d 'alternance) -Il n'y pas d'obligation de faire des contrats sur 1 an ou 2 ans pile (pour les Lpro -B.U.T 3 ou les masters par exemple) -Attention: dans tous les cas, ne pas empiéter sur le cycle de formation suivant (si poursuite d'études, après une Lpro, une L3 ou un B.U.T par exemple- les jurys doivent alors se tenir obligatoirement avant le 31 août)